

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'ÉCULLY**

**N°2024-041**

**SÉANCE DU 27 JUIN 2024**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL

**SECRÉTAIRE ÉLU :** Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Damien JACQUEMONT ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas DE GARILHE donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Emile COHEN ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Thibaut LE NORMAND donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe).

**Membre absent :** Aucun

**Nombre de présents : 26**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 33**

**OBJET PROGRAMMATION SOCIALE 2024 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

La Ville d'Écully s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Cette politique de la ville vise à améliorer les conditions de vie des Écullois et notamment ceux du quartier « Sources-Pérollier ».

Depuis le 1er janvier 2024, le quartier « Sources-Pérollier » est reconnu prioritaire au titre de la politique de la ville conformément au décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240704-2024-041-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Cela traduit la précarité réelle vécue au sein de ce quartier par ses habitants tant sur les plans économiques, sécuritaires, éducatifs ou sociaux, et appelle à la mobilisation des parties prenantes afin de viser au rétablissement et à l'amélioration générale de cette situation

A ce titre, la Ville d'Écully a signé le 12 avril 2024 le Contrat de Ville « Engagements Quartier 2030 », lui permettant, aux côtés de l'État, de la Métropole de Lyon, et de l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, de développer une stratégie d'intervention commune visant à :

- Mobiliser toute politique publique autour du projet de territoire décliné dans la convention locale d'application,
- Agir en proximité et en renforçant la présence humaine dans les quartiers,
- Mobiliser les habitants et les associations, et coordonner les synergies via les équipes projet de la politique de la ville.

Pour ce faire, tous les domaines de l'action publique sont mobilisés : l'éducation, l'urbanisme, les transports, l'emploi, la santé, l'action sociale, la tranquillité publique ou encore la médiation.

Ainsi, chaque année, les partenaires signataires du contrat de ville (CAF, État, ANCT, ANRU, Métropole de Lyon et Région Auvergne-Rhône-Alpes) vont œuvrer à soutenir les actions déployées au plus près des habitants, notamment à travers un appel à projets dénommé « la programmation sociale ».

Cette programmation annuelle de la politique de la ville soutient des projets, en proximité, apportant des améliorations sensibles aux conditions de vie des habitants et menés soit par des associations soit par les services de la Ville.

En octobre 2023, anticipant la qualification du quartier « Sources-Pérollier » en géographie prioritaire, le Maire d'Écully a adressé à l'ensemble des associations locales, institutions partenaires et porteurs de projet potentiels une lettre de cadrage appelant aux candidatures des acteurs dans le cadre de cette programmation sociale.

En novembre 2023, dans une lettre de cadrage adressée aux Maires de l'agglomération, Madame la Préfète pour l'égalité des chances a mis en exergue les objectifs prioritaires pour le soutien de l'État dans le cadre des crédits de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale destinés à la programmation sociale à savoir :

- Accompagner la parentalité dès la petite enfance, favoriser la réussite éducative et renforcer la continuité éducative,
- Simplifier et faciliter l'accès à l'emploi, lutter contre les discriminations à l'embauche, favoriser l'insertion professionnelle dans des domaines d'avenir et sur des métiers correspondant aux contraintes et aux souhaits des habitants,
- Contribuer à la tranquillité publique par des actions de prévention des nuisances des incivilités et de la délinquance, aider à renouer ou renforcer le lien entre la population et les institutions,
- Donner à la culture toute sa place dans les quartiers, notamment par une offre culturelle adaptée et diversifiée en s'appuyant sur des associations et des organismes culturels,
- Favoriser le développement des pratiques sportives dans toute leur diversité, y compris pour les enfants, en affirmant leur caractère éducatif,
- Favoriser l'accès à la santé, y compris la santé mentale, et ce particulièrement pour les jeunes, les femmes et les personnes âgées,
- Contribuer au sentiment de bien vivre dans son quartier par des actions renforçant le lien social, améliorant l'image des quartiers et facilitant l'accès aux droits.

Dans le cadre d'un travail mené avec l'État, les projets retenus de façon partenariale sont ceux qui apportent une présence de proximité sur le terrain, évaluables en termes de public touché et qui favorisent le partenariat entre associations et l'implication des habitants.

Chaque porteur devra justifier l'utilisation des fonds par un compte-rendu annuel (bilan qualitatif et financier de l'action).

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240704-2024-041-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Pour cette année 2024, 19 actions ont été proposées par 14 porteurs de projet différents. Après analyse des projets déposés et audition individuelle, la programmation sociale éculloise va apporter son soutien à 11 porteurs de projets pour 15 actions portant sur l'ensemble des champs dédiés et visant à toucher la plus grande diversité de public.

À titre d'information, la programmation sociale 2024 va être déployée de la manière suivante :

Structure porteuse	Intitulé de l'action	Budget global	Sub État ANCT demandée	Commune « PDV »
SENS ET SAVOIRS	Les parents en action	9 230 €	8 000 €	1 230 €
PIMMS	Point d'accompagnement des démarches administratives et de l'accès aux droits	4 800 €	2 400 €	2 400 €
MISSION LOCALE DES MONTS D'OR	Atelier recherche d'emploi	8 000 €	2 500 €	2 500 €
MISSION LOCALE DES MONTS D'OR	En voiture tu assures	14 500 €	2 500 €	2 500 €
AFI ECRIT69	Maîtrise de la langue française, renforcer un réseau d'acteurs pour mieux répondre aux besoins des habitants	3 118 €	2 000 €	1 118 €
VILLE D'ÉCULLY	Sensibilisation des élèves de primaire à l'égalité filles-garçons	2 000 €	2 000 €	(masse salariale intégrée)
VILLE D'ÉCULLY	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (participation chargée de mission)	50 000 €	10 000 €	(masse salariale intégrée)
SAFORE	Parcours FLE pour parents engagés	11 000 €	5 000 €	5 000 €
ALTM	Médiation au sein du quartier Sources Pérolier	51 000 €	15 000 €	10 000 €
COMITE DE GESTION	Carrefour des acteurs et gestion des locaux communs résidentiels	20 000 €	5 000 €	15 000 €
CENTRE SOCIAL	Animation et médiation des 16/25 ans	20 000 €	3 000 €	3 000 €
CENTRE SOCIAL	Ateliers socio linguistiques	6 000 €	2 500 €	2 500 €
CENTRE SOCIAL	Epicerie sociale EPICOEUR	20 000 €	10 600 €	3 000 €
CENTRE SOCIAL	Ateliers découverte musicale MUSIC'ART	8 000 €	4 000 €	4 000 €
ADAL	A tout âge/en mouvement dans mon quartier/Pour ma santé	16 487 €	2 500 €	2 500 €
LA PAROLE DE	Tonnelle et balade enchantées au quartier des Sources	10 219 €	8 000 €	2 000 €
AMASCO	Vacances apprenantes	6 000 €	6000 €	(hors PDV 6 000 €)
<b>TOTAL</b>		<b>260 354 €</b>	<b>91 000 €</b>	<b>56 748 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240704-2024-041-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Cette programmation sociale sera complétée en cours d'année via les mesures d'aide et de soutien prises par l'État et/ou la Métropole de Lyon à destination des associations, notamment dans le cadre de « Quartier d'été », enveloppe mobilisée – sur la part métropolitaine – depuis l'été 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2311-7 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à l'obligation d'établir une convention de moyens et d'objectifs pour les associations percevant une subvention au-delà de 23 000 euros ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu la délibération n° 2021-110 du 15 décembre 2021 relative à la convention tripartite entre la Commune d'Écully, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et le Centre Social « le Kiosque et l'Arche » pour la période 2022-2025 ;

Vu la délibération n° 2022-022 du 8 février 2022 relative à la convention de moyens et d'objectifs entre la Commune d'Écully et l'association Comité de Gestion Sources – Pérollier pour les années 2022-2024 ;

Vu le tableau des subventions au titre de la programmation sociale politique de la ville 2024 tel que décliné ci-dessus ;

— — — —

La Commission Solidarité, réunie le 10 juin 2024, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Approuve la liste des organismes bénéficiaires des subventions au titre de la programmation sociale « politique de la ville » pour l'année 2024, inscrite dans le tableau ci-dessus, pour un montant cumulé de **56 748 €**.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les dépenses correspondantes aux subventions relatives à la programmation « politique de la ville » pour l'année 2024, seront imputées au chapitre 11, article 611, et au chapitre 65, article 6574 ouverts au budget primitif 2024.

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20240704-2024-041-DE Date de réception préfecture : 04/07/2024
--

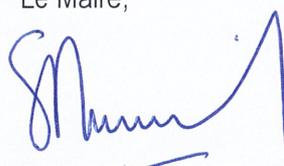
Ainsi délibéré,  
A Écully, le 27 juin 2024

Le Secrétaire,



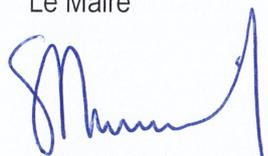
Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **04 JUIL. 2024**  
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240704-2024-041-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2024